

**République Algérienne
Démocratique et Populaire**

**Systeme des Nations Unies
en Algérie**

**Programme commun pour l'égalité entre les genres
et l'autonomisation des femmes en Algérie
2009-2011**

Février 2009

Signatures

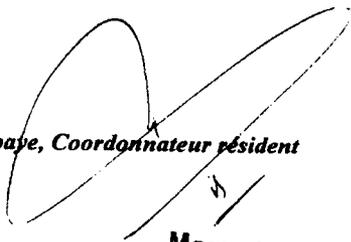
Approuvé par le Gouvernement :

مدير مكتب الأمين
التنمية الإجتماعية والشؤون الثقافية
العلمية و التنشيط الدولية
.....
.....

date :.....

Approuvé par le Système des Nations Unies

M. Mamadou Mbaye, Coordonnateur résident



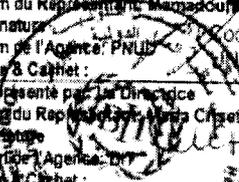
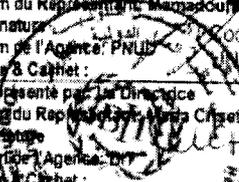
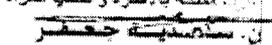
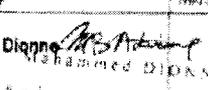
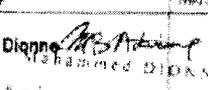
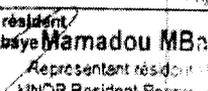
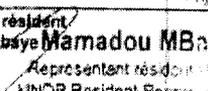
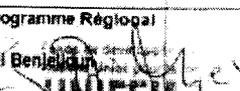
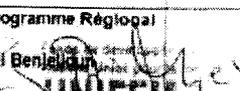
date : 25.02.2009

Mamadou MBaye
Coordonnateur résident NU
UN Resident Coordinator

Pays: ALGERIE

Effet UNDAF : Objectif stratégique n°4 «D'ici à 2011, la promotion d'une participation des femmes à la vie politique, économique et sociale, sera consolidée»

<p>Titre: Programme commun pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie</p> <p>Durée: 3 ans (2009 -2011)</p> <p>Option de gestion des fonds: Gestion canalisée</p> <p>Agent de gestion: PNUD</p>	<p>Budget total: 3 640 202 USD</p> <p>1. Ressources allouées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement - • Ressources ordinaires - • ONG ou privé - • Organisations des NU - • Espagne/Fonds OMD 3 640 202 USD <p>2. Budget non-financé: -</p>
---	--

Organisations des Nations Unies	Partenaires Nationaux
<p>Représenté par: Le Représentant Résident</p> <p>Nom du Représentant: Mamadou Mbaye</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'Agence: PNUD</p> <p>Date & Cachet: </p>	<p>Représenté par:</p> <p>Nom du responsable</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'Institution: Ministère en charge de la Famille et de la Condition Féminine</p> <p>Date & Cachet: </p> <p><small>*voir section 6.1 pour les mémorandums d'accord avec les autres Ministères concernés</small></p>
<p>Représenté par: Le Représentant National</p> <p>Nom du Représentant: Mohamed Dionne</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'Agence: ONUDI</p> <p>Date & Cachet: </p>	<p></p>
<p>Représenté par: Le Coordonnateur résident</p> <p>Nom du Représentant: Mamadou Mbaye</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'Agence: ONUSIDA</p> <p>Date & Cachet: </p>	
<p>Représenté par: La Directrice du Programme Régional pour l'Afrique du Nord</p> <p>Nom du Représentant: Zineb Touimi Benjaïd</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'Agence: UNIFEM</p> <p>Date & Cachet: </p>	
<p>Représenté par: Le Représentant</p> <p>Nom du Représentant: Lindsay Edouard</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'Agence: UNFPA</p> <p>Date & Cachet: </p>	
<p>Représenté par: Le Représentant</p> <p>Nom du Représentant: Manuel Fontaine</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'Agence: UNICEF</p> <p>Date & Cachet: </p>	

2. Résumé

Le programme commun¹ pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie a été conçu selon un processus participatif qui a impliqué plusieurs ministères sectoriels et des associations de la société civile, avec l'appui de sept organisations des Nations Unies : PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA, OIT, ONUDI et UNIFEM². Afin d'accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre du Programme national des réformes structurelles en réponse aux défis de son développement durable, le Programme a pour but d'appuyer les efforts nationaux pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, avec un accent particulier sur l'accès amélioré à l'emploi pour les femmes.

Le Programme s'articule autour de trois axes stratégiques d'interventions multisectoriels interdépendants. Ces axes visent de manière concomitante, le renforcement de secteurs ou processus d'interventions en place depuis plusieurs années pour lesquels les besoins de consolidation restent importants, et l'impulsion de dynamiques nouvelles transversales et complémentaires :

1. Il appuiera la mise en place d'un environnement favorisant la prise de décision équitable, au travers de la mise en œuvre de politiques et programmes prenant en compte les considérations d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, l'intégration de l'approche genre dans l'élaboration des politiques, des programmes et des législations, et plus particulièrement dans le secteur de l'emploi et de l'amélioration de la disponibilité des données et des études sexospécifiques.
2. Une application concrète sera menée dans le domaine essentiel de l'accès des femmes à l'emploi, qui sera amélioré au travers de soutiens ciblés aux mécanismes de création d'emplois existants et du développement de projets pilotes pour éclairer les interventions ou réflexions stratégiques soutenues au titre de l'axe 1 ;
3. Des actions d'information et de formation de la population sur les questions du genre et des droits socio-économiques des femmes seront conduites, au travers du développement de partenariats avec les organisations de la société civile et les médias et par des soutiens aux mécanismes qui leurs permettent d'avoir un rôle plus efficace dans leurs dialogues sur les politiques dans le cadre de processus participatifs.

Les résultats attendus du Programme commun sont premièrement des politiques et programmes qui prennent en compte les considérations d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes grâce à la disponibilité des données sexospécifiques cohérentes et d'analyses ciblées ainsi que d'institutions publiques et privées ayant les capacités pour informer les décideurs et acteurs sur les enjeux de la prise de décision équitable ; deuxièmement, l'amélioration de l'accès des femmes aux dispositifs existants de création d'emploi et d'accès à l'entrepreneuriat; et troisièmement, des organisations de la société civile et des médias qui jouent un rôle plus efficace dans leurs dialogues sur les politiques et ont la capacité de faire prévaloir des points de vue équilibrés qui intègrent la dimension genre dans le cadre de processus participatifs.

Le Programme sera mené en partenariat avec les organisations du SNU³ ; les institutions nationales, dont le MCFCF partenaire principal, et les secteurs ministériels⁴ concernés du MTESS, MFP, MESRS, MADR, MF, MSN et du MPMEA, les organisations de la société civile, le secteur privé et les coopérations internationales dont la Coopération espagnole qui sera un partenaire privilégié de mise en œuvre. Les partenaires de la société civile (ONGs, partenaires sociaux et médias) joueront un rôle important dans la réalisation des actions pilotes de création d'entreprises et dans l'appui au travail décent⁵. Les actions pilotes intégreront les groupes vulnérables (femmes illettrées, handicapées, atteintes du VIH/SIDA, divorcées, veuves et les victimes de violence fondée sur le genre). La sélection des sites d'implantation en zones rurales et urbaines défavorisées (Hauts Plateaux et Grand Sud) est opérée de manière à obtenir une synergie entre les interventions conduites par les agences du SNU partenaires, l'existence de potentialités sur le plan des ressources et la possibilité de travailler dans le cadre des dispositifs existants notamment, en matière d'emploi.

Le budget total alloué est de 3,640 millions de dollars américains dont 1,212 pour l'Effet 1 ; 1,295 pour l'Effet 2; et 0,675 pour l'Effet 3. Un montant de 240.000 dollars est alloué à la gestion et au suivi – évaluation du Programme.

¹ Ci-après désigné le Programme

² Organisation des Nations Unies non résidente en Algérie.

³ Système des Nations Unies en Algérie

⁴ Ministère en charge de la Famille et de la Condition Féminine (MCFCF) ; Ministères du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS) de la Formation Professionnelle (MFP), de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat (MPMEA)

⁵ Le travail décent concept d'organisation pour l'OIT, est le point de convergence des 4 objectifs stratégiques, à savoir les droits au travail, l'emploi la protection sociale et le dialogue social. Il fournit un cadre général permettant une action en matière de développement socio-économique

3. Analyse de la situation

L'analyse du Bilan Commun de Pays⁶ (2005) souligne les trois éléments essentiels à l'atteinte de l'OMD 3 par l'Algérie: la protection et la promotion de l'égalité des genres comme partie intégrante des droits humains ; l'indépendance économique doublée de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et enfin l'utilisation de l'outil éducation - formation- information.

L'analyse du cadre législatif montre que l'Etat algérien s'est doté de l'arsenal juridique favorable à l'égalité entre les genres dans les aspects de la vie courante et professionnelle en ratifiant respectivement, i) les conventions qui consacrent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et pour sa famille (ICESCR, art. 11), le droit de bénéficier de conditions de vie convenables, le droit à la sécurité sociale et aux prestations familiales (CEDAW, art.11h, art 13a-b) et ii) de nombreuses conventions internationales du travail qui consacrent son engagement pour l'égalité de la rémunération (C100) pour la non-discrimination au travail (C111), pour la nécessité d'une politique d'emploi (C122) et pour la mise en valeur des ressources humaines (C142). Le gouvernement algérien déploie d'incontestables efforts pour répondre à ses engagements internationaux notamment, dans la mise en œuvre des recommandations des Conférences de Beijing (1995) et CEDAW (1996) comme en témoignent les avancées notables en matière d'égalité dans la législation nationale tel que l'introduction du harcèlement sexuel dans le Code pénal et celle en cours dans le Code du travail, ainsi que les modifications en matière d'égalité des genres de février 2005 du Code de la famille et de la Loi sur la nationalité.

En matière de politiques, l'analyse du CNES dans le Rapport national sur le développement humain 2006 dresse les contenus globaux des politiques nationales et sectorielles de promotion et de protection de la femme reflétés dans les allocations budgétaires et les programmes nationaux de développement en particulier en faveur de la santé maternelle et infantile, de la scolarisation des filles, de l'alphabétisation des femmes et de leur intégration⁷ dans les circuits économiques. La mise en œuvre de cette politique nationale a permis des avancées réelles sur le plan de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, illustrées par l'accès des femmes à des postes de responsabilité dans le Gouvernement, l'Education, la Justice, l'Enseignement supérieur ; l'évolution de la structure de l'emploi⁷ ; par la hausse constante du nombre de femmes chef d'entreprises (plus de 10.000) et d'exploitation agricole (plus de 40.000)

Le Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (2005) souligne les grandes avancées dans l'accès à l'éducation en Algérie. Les filles représentaient en 2004, plus de la moitié des effectifs scolaires dans les cycles d'enseignement primaire, moyen et secondaire. Dans l'enseignement supérieur, elles sont largement majoritaires parmi les diplômées de leur classe (61%). En Algérie, la scolarisation a donc permis aux femmes d'acquérir les compétences requises pour avoir accès au marché du travail au même titre que les hommes, néanmoins leur part dans la population active totale reste très faible, soit seulement 17,9% de l'ensemble des actifs occupés⁸. Elles sont deux fois moins nombreuses en milieu rural et les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes.

Bien que l'Algérie n'ait pas un taux de prévalence du VIH-SIDA élevé, les institutions nationales sont préoccupées par l'importance de l'épidémie dans la wilaya de Tamanrasset (Sud), qui détient le taux de prévalence le plus élevé parmi les professionnelles du sexe, et le taux le plus élevé de séropositivité chez les femmes enceintes parmi l'ensemble des sites sentinelle (0,7% en 2004 et 0,9% en 2000)⁹. Ce rapport note la vulnérabilité croissante des femmes à l'épidémie du VIH en termes de nouvelles infections chez les jeunes femmes, de stigmatisation et discrimination. Les femmes vivant avec le VIH sont souvent dans une situation de vulnérabilité socio-économique lorsque leurs époux décèdent de l'infection et les laissent dans l'ignorance de

⁶ Le Bilan Commun de Pays (2005) a analysé les questions de développement en fonction des contraintes à l'atteinte des résultats en matière de développement humain et du respect du processus garantissant les droits au développement

⁷ Sources: Rapport « Stratégie visant à renforcer le statut social, économique et politique des femmes dans le processus de développement » PNUD-MAE (2002) et pour les améliorations enregistrées RNDH-CNES 2006

⁸ Source : « Stratégie de promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage », MTESS

⁹ Analyse de situation épidémiologique, Pr EG Fares en collaboration avec le MSPRH/DP

leur statut sérologique, par la suite par le rejet familial et enfin la vulnérabilité économique du fait de l'absence de revenus pour vivre, elles et leurs enfants en général.

En matière de mécanismes d'appui à la mise en œuvre des politiques nationales sectorielles

S'agissant de la situation actuelle, si d'importantes avancées sont enregistrées dans la mise en place des dispositifs du cadre juridique et institutionnel au niveau macro (pays), des progrès importants restent à réaliser au niveau micro notamment, en matière d'accès à l'emploi où à titre d'exemple, des dispositifs, initiés par le Ministère de la Solidarité Nationale à travers l'ANSEJ et l'ANGEM pour favoriser la création de petites entreprises ne semblent pas répondre à la réalité des femmes. En effet, l'Enquête « Femmes et intégration socio-économique » du CRASC (2006) pour le MCFCF, indique que « l'écrasante majorité des femmes au chômage ne connaît pas les dispositifs de l'ANSEJ ». Ainsi, faute d'informations adaptées, les femmes ont peu ou pas accès à ces dispositifs. La question de l'accès à l'information sur les droits socio économiques est signalée de manière récurrente par les institutions publiques et privées ainsi que par les populations et en particulier, par les femmes vivant en zones rurales et enclavées.

Les femmes actives dans les villes (le taux d'activité des 25-54 ans est de 23,6% en 2006) sont plus nombreuses du fait de leur niveau d'instruction plus élevé que celles dans les campagnes (le taux d'activité des 25-54 ans est de 15,1%¹⁰). Bien que les femmes qui vivent dans les zones rurales contribuent largement à l'économie familiale ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles et au maintien de la biodiversité au travers de leurs divers travaux dans les exploitations agricoles familiales et dans les forêts, sur le plan économique national, leur travail n'est pas visible car non pris en compte de manière structurée¹¹ dans les recensements et au plan de la protection sociale, elles n'en bénéficient pas tandis que les femmes actives dans les villes bénéficient davantage des prestations sociales.

Le système d'éducation- formation fonctionne selon une logique propre et ses rapports avec le marché du travail sont encore faibles. La transmission du savoir-faire et la formation des compétences restent encore un défi pour le système d'éducation- formation d'autant qu'il n'y a aucun système de validation/diffusion des acquis de l'expérience professionnelle et des savoir-faire traditionnels. En dépit d'un taux de chômage important (12,3 % en 2006), l'Algérie importe les compétences nécessaires à la satisfaction de la demande du marché. Cette inadéquation est encore plus vraie en milieu rural malgré la création des Instituts de technologies agricoles à partir des années 1970. La prise en compte du concept d'employabilité par les secteurs en amont du marché du travail (éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur) ainsi que par les services publics de l'emploi, est indispensable à la réduction des inégalités et à la levée des obstacles à l'accès des femmes au marché du travail. Une action intersectorielle, avec l'appui des agences des Nations Unies peut capitaliser ces efforts et donner des résultats tangibles notamment, pour les femmes et les jeunes filles (15-24 ans) en milieu rural en développant leurs compétences financières et économiques.

Les difficultés d'insertion professionnelle des femmes proviendraient pour l'essentiel de : i) la réduction des effectifs du secteur public¹² suite aux réformes structurelles de l'économie algérienne: le fort taux de chômage qui s'en est suivi, a touché les plus vulnérables en particulier les femmes (18,9% et 9,4% respectivement pour les 16-24 ans et les 25-54 ans en milieu rural et 41,6% et 11,0% pour les mêmes tranches d'âge en milieu urbain en 2006). En outre, la baisse du taux de chômage des dernières années est observée dans des secteurs peu féminisés (BTP, commerce informel) ; ii) la faible employabilité des nouvelles diplômées sur le marché du travail : les taux de chômage des 16-24ans est de 57,9% pour les universitaires et de 43,2% pour les diplômées de la formation professionnelle et ce, malgré le faible taux d'activité (10%) de cette tranche d'âge; iii) l'inadaptation de l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles au nouveau contexte d'une économie de marché ; iv) l'insuffisance des structures pour la garde des enfants peu adaptées à l'évolution rapide de la demande défavorise les femmes sur le marché du travail faute de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle.

¹⁰ Source : Enquête « Femmes et intégration socio-économique » du CRASC (2006)

¹¹ Selon l'Enquête auprès des ménages 2003 du CENEAP : la population des communes rurales: 32, 16% des femmes (Hommes 51,76%) sont occupées dans l'agriculture et l'élevage et 22,03% de femmes (1,70% Hommes) activent dans l'artisanat soit un total de 54,19% des femmes (total 53, 46% Hommes). Ces données illustrent la multi- activité des femmes et la nécessité de les appuyer pour la valorisation de leurs produits au travers de partenariats multisectoriels au niveau local.

¹² Le secteur public a été le premier employeur des femmes

La configuration actuelle du système statistique ne permet pas d'avoir une bonne visibilité des écarts entre les genres : L'UNDAF 2007-2011, mentionne l'insuffisance de la qualité actuelle des données, en termes de continuité des séries, de ventilation par sexe et par secteur géographique ainsi qu'en termes d'analyse qui demeure à l'état embryonnaire malgré les importantes ressources consacrées à la production de données sur le genre par des institutions nationales et internationales. De plus, de nombreuses données sont collectées par des administrations, mais elles sont très peu utilisées dans les analyses genre. Des Observatoires sur la formation et l'emploi se mettent en place : le PNUD et le BIT ont assisté le gouvernement algérien pour la création d'un Observatoire de l'Emploi ; l'Union européenne finance actuellement la réalisation d'un Observatoire de la Formation professionnelle ; les Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur ont mis en place des Observatoires pour mesurer la rentabilité externe du système d'éducation, mais jusqu'à présent tous ces Observatoires n'intègrent pas la dimension genre.

L'institutionnalisation du genre et la budgétisation sensible au genre sont des concepts nouvellement introduits dans les politiques nationales. L'Algérie y attache une grande importance, visible notamment, par la création en 2002 du Ministère en charge de la Famille et de la Condition Féminine (MCFCF) dont l'une des missions est l'institutionnalisation de l'approche genre dans tous les programmes de développement. Le Conseil National de la Femme et de la Famille (CNFF), installé en mars 2007 va aussi jouer un rôle important dans ce processus. Néanmoins, les mécanismes d'institutionnalisation de l'approche genre sont encore peu développés et il y a un besoin continu de renforcement des capacités du MCFCF, des ministères et institutions nationales en la matière.

Certaines normes et valeurs qui structurent la société algérienne, agissent comme des éléments contraignants pour l'autonomisation des femmes. De plus, les médias (radio, télévision et presse) véhiculent peu d'images qui permettent d'avoir une vue globale des femmes dans le monde du travail et de leur contribution à la vie économique. Il faut aussi noter une méconnaissance de l'approche et des outils genre par les professionnels des médias et leurs institutions ainsi que la persistance de clichés sur la représentation des femmes.

Les organisations de la société civile ont renforcé leurs capacités au travers notamment, de soutien des agences des Nations Unies et d'autres bailleurs de fonds au cours de ces dernières années. Cependant, elles n'ont pas encore le dynamisme nécessaire à une diversification de leurs actions en direction de l'égalité entre les genres. Les défis importants à relever appellent à renforcer le rôle fondamental de la société civile dans le conseil et l'information aux femmes, notamment pour le développement de leur identité en tant que travailleur et de leur passage du travail informel au travail décent en partenariats avec les institutions nationales dans la mise en œuvre des programmes nationaux et pour la diversification de leurs actions.

4. Stratégie, y compris les enseignements tirés et le programme conjoint proposé

4.1. Contexte

L'Algérie est dans une conjoncture favorable pour répondre aux engagements internationaux sur le plan des droits humains, notamment, sur l'égalité et l'équité entre les genres non seulement dans les conditions de travail mais aussi dans l'accès à l'emploi décent en conformité avec les normes et les conventions fondamentales ratifiées par l'Algérie. Le Rapport national sur les OMD (2005), au titre de l'atteinte de l'OMD3 met l'accent au plan de l'éducation, et au plan économique, sur la part des femmes dans le monde du travail qui reste faible comparée à celle des hommes. Le contexte actuel du marché du travail offre une opportunité exceptionnelle pour une action concertée en matière d'égalité des genres. Pourtant, l'aisance financière et la croissance soutenue de l'Algérie semblent traduire plus par le développement du travail à domicile ou d'emplois précaires que par la création d'emplois durables et décents. Les femmes sont particulièrement affectées par la précarité des conditions de travail et la qualité de l'emploi, et le plan de soutien à la relance économique n'a pas encore produit les effets d'équité entre les genres escomptés.

Par ailleurs, l'égalité des genres fonde le quatrième domaine du Plan cadre des Nations Unies pour la coopération au développement (UNDAF) 2007-2011 pour appuyer l'atteinte de la priorité nationale qui vise que « d'ici à 2015, la promotion de la participation et de l'habilitation des femmes, à tous les niveaux sera consolidée ». L'effet UNDAF n°4 s'attache à la promotion des femmes à la vie politique, économique et sociale d'ici 2011. Cet effet se décline en quatre produits portant sur la sensibilisation à la promotion des femmes, la

mobilisation des acteurs clefs pour un meilleur accès des femmes, en particulier en milieu rural, à la formation et à l'emploi décent, au renforcement des capacités des institutions nationales et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Le présent programme commun a été élaboré par les organisations des Nations Unies en partenariat avec le MCFCF, et en consultation avec les départements ministériels de la Justice, des Finances, du Travail, des Affaires religieuses, de l'Enseignement supérieur, de l'Education nationale et de la Solidarité nationale ainsi que des Organisations de la Société civile (OSC y compris les partenaires sociaux, organisations patronales et les syndicats de travailleurs).

4.2. Enseignements tirés

Le MCFCF et les OSC disposent d'une expérience capitalisée importante en matière de promotion de l'égalité entre les genres qui a contribué à la révision du Code de la nationalité et du Code de la famille en février 2005. Sur le plan économique, des institutions nationales ont développé des expériences intéressantes comme les observatoires de l'emploi féminin mis en place par la SONATRACH et la SONEGAS qui ont permis des avancées appréciables dans le domaine de l'égalité des chances. Afin de renforcer la dynamique en cours pour l'égalité entre les genres, le système des Nations Unies (SNU) propose de conjuguer ses efforts aux efforts nationaux.

En effet, l'expérience acquise par les agences des Nations Unies constitue un capital intéressant à mobiliser pour accompagner le gouvernement algérien à relever le défi de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes synthétisée comme suit:

- L'OIT et l'ONUDI ont appuyé des formations de 80 formateurs pour l'appui à la création et la gestion de micro entreprises (GERME) pour les agences du Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale, ainsi que pour les Chambres de l'Artisanat du Ministère de la PME. Grâce à l'utilisation du système de formation de formateurs, ils sont, depuis le lancement de ce programme à mai 2007, plus de 6000 artisans à avoir bénéficié des formations dispensées par les formateurs dans les 48 wilayas du pays.
- Le PNUD a mis en œuvre un programme avec le Ministère de la Justice sur l'information juridique des personnes vulnérables et des femmes. Ce programme a montré qu'un partenariat solide avec les organisations de la société civile est le meilleur moyen d'informer les femmes sur leurs droits et l'utilisation d'outils d'information vulgarisés et adaptés au public cible est essentielle pour informer les groupes les plus vulnérables.
- L'UNFPA, l'UNICEF et l'UNIFEM ont combiné leurs efforts pour appuyer le MCFCF dans le développement d'un programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes. L'exécution de ce programme repose sur un réseau national d'intervenants clés et de points focaux, dont les capacités peuvent être renforcées en matière d'analyse genre et d'autonomie des femmes.
- L'ONUSIDA, le BIT et le PNUD ont engagé une action innovante en partenariat avec une ONG qui aide à l'insertion des femmes infectées par le VIH/SIDA, facilitant ainsi aux bénéficiaires de l'atelier la possibilité de créer leurs micro entreprises par le biais à travers une convention avec ANGEM.
- De plus, au travers du travail du SNU sur le plaidoyer pour la participation politique des femmes ou sur l'intégration du genre dans les politiques sectorielles, notamment à travers l'accompagnement par le PNUD du Ministère de la Santé dans l'élaboration d'une stratégie visant à renforcer le statut social, économique et politique des femmes dans le processus de développement, il est apparu essentiel de ne pas seulement inclure ou former les femmes, mais d'inclure aussi les hommes. De plus, il est primordial d'avoir des actions ciblées en direction des preneurs de décisions.

Les principales leçons apprises de ces interventions peuvent être résumées comme suit : i) les activités de renforcement de capacités doivent être domiciliées dans des institutions pérennes pour assurer leur durabilité ; ii) Les personnes situées dans les postes de décision, et qui sont chargées de l'élaboration des programmes, textes législatifs, et autres éléments régissant la vie courante et les besoins stratégiques des hommes et des

femmes doivent être ciblées en priorité ; iii) les outils de dissémination de l'information doivent être impérativement adaptés aux publics cibles iv) Les activités pilotes doivent être intégrées au maximum dans les dispositifs existants pour rendre efficace le partenariat entre les institutions, les organisations de la société civile et les partenaires sociaux et assurer leur pérennité.

Ces quatre leçons clé fonderont la démarche qui sera développée et utilisée dans la réalisation des actions pilotes en zones urbaine et rurale. Les projets réalisés et les résultats produits ont donné lieu à un capital exceptionnel (ressources humaines, institutions, conjoncture favorable à la promotion des femmes, organisation de la société civile et partenaires sociaux dynamiques) et à une attente qui ne demandent qu'à être mobilisés pour relever le défi de l'égalité entre les genres.

4.3 Le programme conjoint

Le programme commun vise à conjuguer les efforts de sept agences des Nations Unies, d'une dizaine de départements ministériels, des OSC travaillant sur le genre, les organisations patronales et le syndicat des travailleurs. Le présent programme, finalisé après consultation des partenaires, est structuré autour de trois axes stratégiques à mener en parallèle. Du fait de la nature interdépendante des trois axes, certaines actions devront être lancées en priorité en 2009 tels que le renforcement des capacités en matière de données sexospécifiques, connaissances et analyses sur le genre, particulièrement en matière d'emploi et de formation, afin de faciliter la mise en œuvre efficiente du deuxième axe. De plus, l'atteinte des effets du Programme oblige à l'intégration tout au long de son exécution d'une stratégie d'information, de communication et de plaidoyer qui est développée dans le troisième axe.

Le premier axe d'intervention traite du renforcement du processus de décision équitable en matière de stratégie et programmes de développement au travers de l'amélioration de la qualité de l'information sur le genre et le renforcement des capacités des institutions nationales pour la prise en compte du genre dans leurs politiques et programmes. Il répond à la problématique du manque de mécanismes d'intégration de la dimension genre dans la formulation des stratégies, politiques et programmes de développement. A cette absence de mécanisme s'ajoute l'insuffisance de données désagrégées par sexe et des capacités des cadres des institutions en matière de collecte, analyse et utilisation des ses données. La production de connaissance en matière d'intégration du genre sera réalisée à travers des études et des enquêtes nationales qui serviront de base à la réalisation des autres activités du Programme (audits genre de secteurs ciblés, l'enquête budget temps, l'analyse de l'impact genre du processus de libéralisation). La production et l'analyse des données sexospécifiques sera amélioré à travers l'acquisition de logiciels adéquats et du renforcement de capacités en traitement des données des cadres des institutions détentrices de gros fichiers. Pour renforcer l'intégration de l'approche genre au niveau nationale et régionale, des formations en planification et programmation selon le genre seront menées au profit des planificateurs des institutions aux niveaux national et local (dans les communes pilotes) et des OSC pour capitaliser le réseau national d'intervenants clés et de points focaux genre du programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il s'agit, de manière concomitante, de produire des données et de permettre aux acteurs clés de s'approprier les techniques de saisie, de traitement, d'analyse et de planification selon le genre. Cette phase mobilise notamment l'UNIFEM, le PNUD et l'UNFPA qui disposent des capacités dans le développement des capacités et la production des connaissances en matière d'intégration du genre.

Le second axe du Programme prendra appui sur cette base de connaissances, pour le renforcement de l'employabilité et de l'accès au travail décent des femmes et des jeunes filles, particulièrement les plus vulnérables et celles vivant en milieu rural. Il s'agira d'approfondir le diagnostic du monde du travail en milieu rural afin de mieux cerner les obstacles limitant l'accès des femmes à l'emploi, et de donner plus de visibilité à leur travail informel et à leurs pluriactivités. Le Programme se propose aussi de fournir un appui technique aux Observatoires de i) la Formation Professionnelle, ii) l'Enseignement Supérieur et de iii) l'Emploi et Pauvreté pour l'intégration de la dimension genre dans leur système d'information statistique et appuyer une meilleure adéquation entre la formation professionnelle des jeunes femmes et le marché du travail. L'exécution de cette phase s'appuiera pour l'essentiel sur l'expérience de l'OIT, du PNUD et de l'ONUDI au travers de la mobilisation de leurs outils d'analyse. Les dispositifs mis en place par le gouvernement tels que ceux mis en place par l'Agence de suivi de l'emploi des jeunes (ANSEJ), et l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) et à travers la stratégie de développement rural durable seront optimisés par un travail d'information et de sensibilisation à travers les organisations de la société civile et les partenaires sociaux. Les OSC qui auront été

formées sur les dispositifs de création d'emploi existants et de par leur travail de proximité avec les femmes joueront un plus grand rôle dans l'appui et l'accompagnement des femmes pour la création de micro entreprise, particulièrement en milieu rural. Des actions pilotes au niveau local vont faciliter l'accès des femmes à l'entrepreneuriat, en milieu urbain un incubateur sera mis en place pour le conseil et l'accompagnement des femmes entrepreneurs et en milieu rural il est prévu l'appui à la création de micro entreprises en partenariat avec les institutions publiques. Une attention particulière sera consacrée à l'identification d'opportunités pour intégrer le secteur privé dans cette démarche, notamment à travers le parrainage de grandes entreprises. Ces actions pilotes seront évaluées puis progressivement étendues à travers le pays. Le Programme se propose aussi de capitaliser sur le groupe de 80 formateurs formés en appui à la création et la gestion de micro entreprises pour accompagner les femmes dans la création et le développement d'entreprises. Un système pilote de garderies d'enfants sera développé avec la participation des populations rurales concernées et la mobilisation de l'expertise de l'UNICEF pour répondre au manque de structures adéquates.

En parallèle et de manière transversale, le troisième axe du Programme se propose d'accompagner les acteurs clés qui en partenariat vont conduire des actions de sensibilisation autour des valeurs d'égalité et d'équité pour toucher toutes les composantes de la société et mobiliseront des médias pour valoriser les connaissances produites et les actions pilotes entreprises. Un plan de formation et de sensibilisation en direction des médias (presse écrite et télévision pour un public cible plutôt urbain et radio locales pour un public cible plutôt rural ou enclavé) aux questions du genre et à la réalité socio-économique des femmes sera conduit pour : premièrement faciliter la diffusion d'une information sensible au genre plus pertinente; et deuxièmement pour diffuser des bonnes pratiques dans le domaine de l'emploi des femmes, et des réalités des rôles des femmes et des hommes dans les sphères publiques et privés par exemple. L'organisation de forums de dialogue entre les institutions, la société civile et les médias aboutira à la mise en réseau des acteurs clés sur le genre, la création d'un site web et à une actions concerté pour la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer, d'information et de sensibilisation autour des valeurs d'équité et d'égalité. La production d'un répertoire sur les personnes ressource travaillant sur le genre appuiera la mise en œuvre des 3 axes du Programme et permettra de renforcer les partenariats pour le plaidoyer. Les OSC joueront un rôle primordial dans ce processus, et pour ce faire, seront développés leurs compétences en matière de plaidoyer genre, de droits socio-économiques des femmes et d'utilisation des mécanismes d'accès à l'emploi pour qu'elles agissent comme vecteurs de mobilisation et de changement, au moyen notamment des forums et en tant que vecteur d'information pour les femmes à travers notamment le rôle qu'ils vont jouer dans l'élaboration et à la diffusion d'outils d'informations adaptés au publiques cible.

Le choix des sites pilotes du Programme commun répond la volonté forte soulignée de l'UNDAF d'appuyer les stratégies nationales en direction des zones défavorisées du Sud et des Hauts Plateaux et pour maximiser la synergie avec les programmes nationaux existants et avec les interventions des agences des Nations Unies partenaires. La commune de Djelfa (Hauts Plateaux) a été choisie pour la création d'un centre d'information pilote d'accompagnement des femmes en microprojet et la mise en place d'une garderie qui bénéficiera de l'expérience de l'UNICEF dans cette commune en matière de centres d'alphabétisation pour femmes rurales. La commune de Tamanrasset (Sud) a été choisie pour l'implantation d'un centre d'accompagnement en microprojets pour les femmes atteintes du VIH-SIDA du faite du taux de prévalence élevé du VIH-SIDA dans la région. Les communes de Djelfa et Tamanrasset seront aussi choisies pour l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation au niveau local. La commune de Tipaza a été retenue pour la mise en place d'un incubateur pilote pour l'accompagnement des femmes entrepreneurs en zone urbaine afin de bénéficier de l'expérience du MPMEA qui y a déjà un centre d'accompagnement.

Pour donner une assise durable au Programme commun, la position transversale du Ministère en charge de la Famille et de la Condition Féminine (MCFCF) qui sera le partenaire principal du Programme, une approche multisectorielle élargie à la société civile et au secteur privé sera soutenue. Le MCFCF signera des Memoranda d'accord avec six Ministères directement concernés par la thématique, pour la réalisation des activités du Programme :

- Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale pour les aspects liés à l'insertion professionnelle et l'accès au travail décent ;
- Formation Professionnelle pour ce qui est de l'adéquation formation- emploi ;
- Finances pour les aspects de statistiques, enquêtes et base de données;;
- Solidarité Nationale pour les dispositifs d'appui à la création de petites entreprises et l'accès au micro- crédit ;
- Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat pour les actions pilotes de création d'entreprises au niveau local.

- Agriculture et Développement Rural pour les aspects liés à l'insertion professionnelle des femmes rurales et l'appui au renforcement de l'accès aux mécanismes, formations et autres ressources.

5. Cadre des résultats

5.1. Résumé du cadre des résultats

Les trois effets attendus du programme commun s'inscrivent dans le 4^e effet de l'UNDAF (2007-2011) approuvé conjointement par le système des Nations Unies et le Gouvernement algérien, en appui aux politiques et stratégies nationales de développement. Cet effet de l'UNDAF vise à consolider la participation des femmes à la vie politique, économique et sociale.

Le cadre des résultats du Tableau 1 ci-après, détaille pour chacun des 3 effets du programme commun les produits et les activités et le calendrier des réalisations.

P1. Connaissances, savoirs et données sur le genre produits et diffusés	UNFPA	MCFCF	110	0	0	110
<p>Indicateurs : Nombre de secteurs audités, Enquête BT réalisée et diffusée, taux d'activité féminine corrigé; BD opérationnelle et accessible. Données de base : Données sexospécifiques disponibles par secteur institutionnel; Peu d'analyse genre disponible ; Inexistence d'une BD genre</p>	UNIFEM	MCFCF	40	250	70	360
<p>P2. Capacités des institutions nationales productrices de statistiques renforcées en matière de production de données sexospécifiques, d'établissement d'indicateurs pertinents et d'analyse</p>	PNUD	MCFCF	40	15	15	70
<p>Indicateurs : existence d'indicateurs pertinents, fiables et réguliers Données de base : L'ensemble des institutions produisent des données sexospécifiques brutes</p>	UNIFEM	CGPP	0	40	0	40
<p>P3. Approche genre intégrée dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que dans les mécanismes d'évaluation</p>	PNUD	ONS	212	0	0	212
<p>Indicateurs: Disponibilité d'analyse genre par institutions; Nb de secteurs ayant intégré l'approche genre dans leur politique et stratégie, instruments budgétaires et dans leur mécanisme d'évaluation. Donnée de base: ND</p>	UNIFEM	MTESS	0	0	40	40
<p>Audit genre réalisé dans les secteurs ciblés en 2009. Enquête Budget Temps réalisée, analysée et diffusée en 2011. Base de données sexospécifique mise en place, alimentée et accessible en 2011. Impact genre du processus de libéralisation économique évalué en 2010.</p>	PNUD	MCFCF	50	0	0	50
<p>06 institutions (détentrices de gros fichiers de données) équipés en software en 2009</p>	UNIFEM	MF	50	0	0	50
<p>20 cadres formés aux traitements informatiques des données sur le genre en 2009</p>	UNIFEM	MF	0	25	25	50
<p>30 cadres des institutions nationales (planificateurs et financiers) formés à l'analyse genre en 2009</p>	UNIFEM	MF	0	25	25	50
<p>Faisabilité de la budgétisation sensible au genre (BSG) connue en 2009</p>	UNIFEM	MTESS	0	0	40	40
<p>30 cadres des institutions nationales formés à la BSG en 2011</p>	UNIFEM	MTESS	0	0	40	40
<p>Un département ministériel dispose d'indicateurs de performance sensibles au genre</p>	UNIFEM	MTESS	0	0	40	40

<p>P4. Approche genre intégrée dans la planification locale, au niveau de communes pilotes Indicateurs : Nb de personnes formées en genre dans la planification locale Données de base: ND</p>	<p>30 cadres des collectivités locales pilotes formés en analyse genre, en planification, programmation sur le genre en 2009</p>	<p>PNUD</p>	<p>MCFCF</p>	<p>A10. Formation au niveau des collectivités locales pilotes (Djelfa et Tamnasset) en planification, de programmation selon le genre</p>	<p>50</p>	<p>20</p>	<p>0</p>	<p>70</p>
<p>P5. Les organisations de la société civile ont développé leurs connaissances sur le genre pour promouvoir l'autonomisation des femmes au niveau des institutions Indicateurs: nb de personnes ressources formées Données de base: ND</p>	<p>30 cadres des OSC et des partenaires sociaux formés en analyse genre et en plaidoyer pour le genre en 2009</p>	<p>UNFPA</p>	<p>MCFCF</p>	<p>A11. Formation des cadres des ONG, des organisations patronales et des syndicats de travailleurs en matière d'analyse genre et de plaidoyer sur le genre</p>	<p>80</p>	<p>30</p>	<p>0</p>	<p>110</p>
<p>Données de base: ND Sous total</p>								
<p>P6. La connaissance des facteurs déterminants qui limitent ou entravent l'insertion professionnelle des femmes et leur accès au travail décent est améliorée Indicateurs: Existence d'un système d'information produisant des données sexo spécifiques sur les obstacles au travail décent ; Taux d'emploi féminin ; Nb travailleuses affiliées à la sécurité sociale. Données de base : Systèmes d'information non intégrés ; 31,5% des femmes n'ayant jamais travaillé sont prêtes à travailler Source ONS 2006.</p>	<p>01 étude réalisée sur les obstacles à l'emploi féminin en milieu urbain et rurale</p>	<p>BIT</p>	<p>MCFCF</p>	<p>A12. Réalisation d'une étude sur les obstacles des femmes face à l'emploi à travers l'exploitation et l'analyse des données des enquêtes emploi des 5 dernières années et des données de l'ANSEJ/ANEM</p>	<p>110</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>110</p>
<p>P7. L'offre de formation des femmes est mieux adaptée aux besoins du marché du travail Indicateurs: Existence d'un mécanisme d'adaptation de la formation en direction de l'emploi féminin ; Nb de programmes et de sections adaptés ; Nb de femmes inscrits dans les sections ciblées Données de base : ND</p>	<p>01 étude réalisée sur les conditions de travail et la demande du marché de l'emploi.</p>	<p>BIT</p>	<p>MTESS</p>	<p>A13. Réalisation d'une enquête nationale sur les conditions de travail et la demande du marché de l'emploi féminin</p>	<p>60</p>	<p>60</p>	<p>0</p>	<p>120</p>
<p>P7. L'offre de formation des femmes est mieux adaptée aux besoins du marché du travail Indicateurs: Existence d'un mécanisme d'adaptation de la formation en direction de l'emploi féminin ; Nb de programmes et de sections adaptés ; Nb de femmes inscrits dans les sections ciblées Données de base : ND</p>	<p>03 Observatoires produisent des données sexospécifiques sur la trajectoire professionnelle des sortants du système d'éducation formation.</p>	<p>PNUD</p>	<p>MESRS</p>	<p>A14. Appui technique aux observatoires existants, intégrant l'analyse genre, pour l'identification des facteurs qui entravent la transition de la formation vers l'emploi</p>	<p>0</p>	<p>110</p>	<p>0</p>	<p>110</p>
<p>P7. L'offre de formation des femmes est mieux adaptée aux besoins du marché du travail Indicateurs: Existence d'un mécanisme d'adaptation de la formation en direction de l'emploi féminin ; Nb de programmes et de sections adaptés ; Nb de femmes inscrits dans les sections ciblées Données de base : ND</p>	<p>04 programmes de la formation professionnelle sont adaptés aux besoins du marché du travail</p>	<p>BIT</p>	<p>MFP</p>	<p>A15. Renforcement des capacités des institutions de la formation professionnelle travaillant pour l'adaptation de la formation aux besoins du marché du travail Diagnostic, sélection de 4 programmes pilotes, Sondages des sortant(e)s des sections expérimentales.</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>40</p>	<p>40</p>

<p>P10 Les médias sont sensibilisés aux droits des femmes et à la problématique genre Indicateurs : 10 Media ont intégré la problématique genre Données de base: Emissions et articles véhiculent une image stéréotypée de la femme algérienne</p>	<p>50 journalistes: 4 journaux, 2 Radios nationales (arabe, français), TV, 4 radios locales sont sensibilisés au genre 3 Emissions TV/Radios sur les projets innovants des femmes produites et diffusées</p>	<p>PNUD</p>	<p>MCFCF</p>	<p>A25. Formation et sensibilisation des médias sur le genre et la réalité socio-économique des femmes. Préparation des formations/sensibilisations (participants, programme, contenu) A26. Conception d'émissions pilotes sensibles aux droits des femmes et au genre en partenariat avec les médias locaux et la société civile</p>	<p>20</p>	<p>20</p>	<p>10</p>	<p>50</p>
<p>P11. Une stratégie de sensibilisation pour promouvoir les valeurs d'équité et d'égalité est élaborée et mise en œuvre à travers les médias Indicateurs : Les valeurs d'équité et d'égalité sont intégrées dans les activités des médias Données de base: Stratégies élaborées par des Ministères en collaboration avec le PNUD (2001-2003) et le FNUAP (2003-2004)</p>	<p>Une stratégie de plaidoyer, d'information et de sensibilisation autour des valeurs d'égalité et d'équité est élaborée et mise en œuvre</p>	<p>FNUAP</p>	<p>MCFCF</p>	<p>A27. Assistance technique pour l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer, d'information et de sensibilisation autour des valeurs d'égalité et d'équité : identification des forces et faiblesses des autres stratégies mises en œuvre et Organisation d'ateliers d'élaboration</p>	<p>70</p>	<p>30</p>	<p>30</p>	<p>130</p>
<p>P12 Les Organisations de la société civile (OSC) pour la promotion des femmes ont amélioré leurs connaissances des droits socio-économiques des femmes, sont mises en réseau, et sont plus efficaces dans la conduite de leur programme Indicateurs : Supports sur les droits socio-économiques des femmes utilisés dans les programmes de travail des organisations Données de base: Des réseaux existent en Algérie mais pas sur cette problématique</p>	<p>Un répertoire sur les personnes ressources travaillant sur le genre est produit pour appuyer la mise en œuvre du programme et le renforcement des partenariats 30 organisations de la société civile pour la promotion des femmes sont formées sur les droits socio-économiques des femmes</p>	<p>PNUD</p>	<p>MCFCF</p>	<p>A28. Actualisation des répertoires et élaboration d'une cartographie des organisations et des personnes ressources travaillant sur le genre. Consultation : Identification et actualisation des répertoires existants A29 Conception de modules de formation de formateurs sur les droits socio-économiques des femmes pour les associations</p>	<p>40</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>40</p>
<p>P13 Les femmes sont mieux informées et sensibilisées sur leurs droits socio-économiques Indicateurs : Nb de femmes et jeunes filles informées sur leurs droits Données de base : Difficultés d'accès des femmes rurales à l'information sur leurs droits socio-économiques, CCA septembre 2005</p>	<p>Les organisations sont mises en réseau à travers la création d'un site web sur le thème : Genre, emploi et développement 5 forums de dialogue sont organisés entre les institutions, la société civile et les médias 5 supports d'information sur les droits socio-économiques des femmes sont élaborés et diffusés par les ONGs formés sous le P12</p>	<p>PNUD</p>	<p>Réseau OSC</p>	<p>A30 Mise en réseau des acteurs clés identifiés et création d'un site WEB sur le thème : Genre, emploi et développement A31. Organisation de forum de dialogue entre les institutions, la société civile et les médias A32 Elaboration et diffusion de supports d'information sur les droits socio-économiques des femmes et l'identification des moyens / canaux d'information y compris « non conventionnels » les plus accessibles aux femmes, surtout celles vivant dans les zones enclavées A33. Diffusion d'émissions TV/Radios sur les projets innovants et les bonnes pratiques des femmes</p>	<p>40</p>	<p>35</p>	<p>35</p>	<p>110</p>
		<p>UNFPA</p>	<p>Réseau OSC</p>		<p>30</p>	<p>50</p>	<p>30</p>	<p>110</p>
		<p>PNUD</p>	<p>Réseau OSC</p>		<p>30</p>	<p>40</p>	<p>40</p>	<p>110</p>
	<p>3 bonnes pratiques sur les projets innovants des femmes en zones rurales et urbaines sont diffusées à</p>	<p>PNUD</p>	<p>Media/OSC</p>		<p>0</p>	<p>15</p>	<p>15</p>	<p>30</p>

	travers les médias	PNUD	Réseau OSC	A34. Attribution d'un prix annuel pour la meilleure petite entreprise féminine avec la contribution des OSC et des entreprises AJS. Réalisations de 2 sondages en 2009 et 2010 sur l'image de la femme	5	5	5	15
	2 sondages sur l'évolution de l'image de la femme réalisés	PNUD	MCFCF		0	15	15	30
Sous total					275	210	180	675
Frais de suivi/évaluation conjoints								
7% Frais d'administration par agence								
		PNUD			50 000 USD			
		UNIFEM			66 640 USD			
		BIT			44 800 USD			
		UNFPA			41 356 USD			
		UNICEF			35 000 USD			
		UNITO			16 800 USD			
		ONUSIDA			2 800 USD			
Equipe de Coordination du programme								
					10 500 USD			
					180 000			

5.2. Le Plan de Travail

Le programme commun a une durée de trois années et le déroulement des activités est organisé en fonction des pré-requis (cf. Tableau I- Cadre des résultats et Plan de Travail 2009 en Annexe). La première activité prioritaire est la production des connaissances sur l'intégration de l'approche genre dans les secteurs socio-économiques. La quasi-totalité des activités prévues pour le premier effet attendu qui est programmée pour la première année, se poursuivra au travers des sessions de formation, durant toute la période du projet, excepté la réalisation en 2009 de l'enquête budget- temps différée pour des raisons méthodologiques: la base de données récentes sera disponible avec la réalisation du recensement. Au terme de l'analyse des résultats des activités de l'Effet 1 conduites en 2009, seront programmés des activités de planification qui faciliteront la mise en œuvre du Programme en 2010 et 2011.

5.3. Le Budget

La répartition du budget est effectuée par activité et par produit. Ainsi, pour le premier effet attendu, un montant de 1,212 millions de dollars est alloué, soit 33% du budget total dont plus de la moitié du budget alloué sera consommée durant la première année, puis ira en diminuant jusqu'à la troisième année car il s'agit de produire les connaissances sur le genre nécessaires à la suite du programme.

Pour la réalisation de l'effet 2, un montant de 1,295 millions de dollars est alloué, soit 35.5% du budget. L'importance de cette dotation budgétaire se justifie par la programmation de plusieurs actions de terrain. Les actions seront entreprises durant les trois années avec une intensité soutenue, ce qui explique la répartition annuelle des ressources.

Un montant de 0,675 millions de dollars est alloué à l'effet 3 soit 18.5% du budget. Les actions de sensibilisation seront entreprises tout au long du programme ce qui donne une répartition annuelle relativement équilibrée.

Enfin, un montant de 240 000 dollars sera consacré à la gestion du programme correspondant à 6,6% du budget total.

5.4. Revues Annuelles

Les partenaires et les organisations du système des Nations Unies participantes organiseront conjointement des réunions annuelles pour l'examen des activités citées dans le Cadre des Résultats, le Plan de Suivi-Evaluation et le Plan de Travail du Programme Commun. L'examen portera sur le niveau de réalisation et sur les risques et hypothèses, dont la validité sera vérifiée. Un nouveau plan budgétaire et de travail sera élaboré pour l'année suivante, en tenant compte du niveau des résultats atteints et des ajustements à apporter suite aux leçons apprises. Au terme de la 3ème année, les recommandations sur les perspectives de l'après- programme et plus particulièrement celles relatives à l'extension des actions pilotes seront formulées.

6. Gestion et Coordination du Programme

6.1. Coordination

L'exécution du programme sera confiée au Ministère en charge de la Famille et de la Condition Féminine partenaire national principal qui établira dès la signature du programme des relations contractuelles (mémoire) avec les six Ministères directement concernés par la thématique, pour la réalisation des activités du Programme.

La gestion et la coordination des activités du Programme se fondent sur les deux dispositifs contractuels du Fond (le Comité National de Pilotage et le Comité de Gestion du Programme) et sur les dispositifs de suivi réguliers du système des Nations Unies en Algérie qui sont la réunion mensuelle de l'Equipe de pays (EP) et celle du Groupe Thématique Genre (GTG) pour un pilotage rapproché du Programme et son appropriation ainsi que pour l'intégration des valeurs d'équité sous tendues par les activités programmées. L'EP¹³ qui supervise le processus de mise en œuvre au sein SNU, veillera à la réalisation des objectifs fixés du Plan de travail retenu. Le GTG¹⁴ contribuera, par des appuis substantifs, à une gestion efficace du processus de la mise en œuvre du

¹³ Plus connue sous l'acronyme UNCT composée des responsables des organisations du SNU en Algérie est conduite par le Coordonnateur résident

¹⁴ Le GTG est composé de Chargés de programme du SNU.

3.640.000
 FRAIS DE
 RESTO
 1/2
 3500.000
 1/2
 Planificati.

Equipe pays
 GTG

Programme avec les partenaires (Gouvernement et société civile) et veillera à développer ou à consolider les liens entre le Programme commun, TUNDAF et les Programmes de coopération des organisations du SNU ainsi qu'à la mobilisation des ressources immatérielles, les mécanismes de gestion, de suivi et d'évaluation et de communication.

La gestion et la coordination du programme commun seront assurées par i) le Comité National de Pilotage et le Comité de Gestion du Programme et ii) l'Equipe de projet pour l'exécution des activités du programme.

6.1.1 Rôle et responsabilités du Comité National de Pilotage (CNP)

Le CNP aura pour mission d'assurer la conduite et le suivi stratégique du programme. Le CNP est composé du Coordonnateur résident, du représentant du Ministère en charge de la Famille et de la Condition Féminine, du représentant du Ministère des Affaires Etrangères et du représentant de la Coopération espagnole en Algérie. Des représentants d'autres ministères, de la société civile et des partenaires sociaux pourront être invités selon les besoins du Comité. Le Comité se réunira au moins deux fois par an et les décisions sont prises par consensus. Les termes de références du Comité seront élaborés et approuvés par le CNP. ()

6.1.2 Rôle et responsabilités du Comité de Gestion du Programme (CGP)

Le CGP est chargé, sous l'autorité du CNP, de la coordination opérationnelle du programme commun. Les membres du CGP sont les agences participantes à la mise en œuvre du Programme Commun et les partenaires nationaux. Le CGP est présidé par le Coordonnateur résident (CR) ou son/sa représentant/e. Le Comité est composé des points focaux genre de chaque organisation des Nations Unies participante pour assurer un lien direct avec le Groupe Thématique Genre du SNU, de chaque Ministère et de représentants des organisations de la société civile participants et d'un cadre technique de la Coopération espagnole en Algérie. Le Comité se réunira trimestriellement mais pourra se réunir de manière plus régulière selon les besoins de gestion et de mise en œuvre du programme. Le CGP est responsable de l'utilisation des fonds qui lui sont alloués et de la mise en œuvre des produits attendus. Le Comité exerce aussi le suivi et le contrôle budgétaire et prend les dispositions requises pour l'assurance qualité. Les Termes de références du Comité seront élaborés et approuvés par le CGP. Le Comité de Gestion du Programme rend compte au CNP. ()

Les deux comités peuvent, en tant que de besoin, organiser des réunions communes pour améliorer la communication entre les fonctions d'orientation stratégique et de coordination opérationnelle.

La gestion opérationnelle au titre de l'exécution des activités du programme commun sera assurée par une équipe qui travaillera en étroite collaboration avec le CGP. L'équipe du programme qui travaillera à la mise en œuvre de la totalité du programme en très proche collaboration avec le CGP, sera composée du directeur de programme du Ministère en charge de la Famille et de la Condition Féminine ; d'un(e) coordonateur/trice de programme (Programme Manager sur fonds PNUD) ; d'un(e) expert technique (fonds UNIFEM) et d'un(e) assistant(e) de programme (fonds PNUD). Les termes de références de chaque poste seront définis. L'équipe se réunira autant que de besoin et rendra compte de ses activités au CGP. ()

6.2. Modalité de transfert des fonds

En l'absence de CPAP pour l'Algérie pour la période 2007-2011, la modalité de transfert des fonds retenue est la méthode du paiement direct pour les sept organisations du SNU. Les procédures d'exécution se présentent comme suit pour :

i) PNUD, BIT, UNICEF, UNFPA : Les demandes de paiement sont transmises à l'organisation concernée¹⁵ qui se charge de leur exécution. De plus, en ce qui concerne l'UNFPA, un transfert de fonds peut être opéré si le projet dispose de son propre compte bancaire.

¹⁵ PNUD, BIT, UNICEF, UNFPA

ii) UNFPA, UNIFEM, ONUSIDA, ONUDI : les demandes de paiement leurs seront communiquées pour être traitées et les paiements seront opérés sur Atlas par leurs soins puis et elles instruisent le PNUD pour l'émission des chèques.

Les montants à débourser leurs seront communiqués mensuellement et ils doivent être conformes au plan de travail approuvé de l'année considérée.

Chaque organisation du système des Nations Unies en Algérie participante établira des rapports périodiques expliquant les objectifs atteints, les résultats obtenus et les consommations budgétaires conformément à son règlement financier et à ses règles de gestion financière.

7. Arrangements de gestion des fonds

En conformité avec les mécanismes du dispositif du Fond PNUD- Espagne pour l'atteinte des OMD, le mode de gestion retenu est la gestion canalisée des fonds pour programmes communs. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) New York sera l'Agent administratif (AA) du Fond. L'AA est l'organisation du système des Nations Unies qui achemine les ressources.

L'AA signera un Mémoire d'accord avec chaque organisation du système des Nations Unies participante. Chaque organisation du système des Nations Unies participant au programme conjoint programmera et gèrera les activités et les fonds conformément à ses propres règlements et dispositions réglementaires en vigueur.

La responsabilité programmatique et financière incombera aux organisations participantes qui géreront leurs composantes respectives du programme conjoint. Ces organisations participantes auront en particulier la responsabilité de solliciter la réalimentation de leurs comptes dès que la consommation de la dotation allouée atteint les 70%.

7.1 Plan de travail annuel et budget

Chaque organisation du système des Nations Unies en Algérie participante au programme établira un plan de travail et un budget distinct, conformément à ses procédures, couvrant les parties du programme qu'elle aura à gérer. Les modes de présentation du plan de travail et du budget seront harmonisés autant que faire se peut par le CGP ou l'équipe du programme. Le CGP établira un plan de travail et un budget consolidé pour approbation par le CNP. Les fonds seront déboursés sur la base de plans de travail annuel approuvé par le CNP. Un atelier de lancement sera organisé regroupant l'ensemble des partenaires pour harmoniser et valider les procédures de mise en œuvre et les plans de travail en début 2009.

7.2. Etablissement des rapports

Chaque organisation du système des Nations Unies en Algérie participante établira des rapports conformément à son règlement financier et règles de gestion financière, ainsi qu'à ses directives opérationnelles. Les rapports seront communiqués au CNP. Les modes de présentation des rapports seront harmonisés par le CGP ou l'équipe du programme.

Le CGP établira des rapports explicatifs, intermédiaires et financiers consolidés comprenant les rapports soumis par chaque organisation du système des Nations Unies participante pour approbation par le CNP, puis, une fois approuvés les rapports consolidés seront envoyés au Coordonnateur résident qui les transmet au bureau du MDTF.

7.3. Comptabilité :

Chaque organisation du système des Nations Unies participant au Programme tiendra la comptabilité des fonds distribués par l'AA au titre des composantes du Programme dont elle est chargée, conformément à son règlement financier et ses règles de gestion financière.

7.4. Frais d'administration et coûts indirects:

Chaque organisation du système des Nations Unies participant au Programme recouvrera les coûts indirects conformément à son règlement financier et ses règles de gestion financière et en application des dispositions du Mémoire d'accord signé avec l'AA.

7.5. Audit

Conformément à la pratique actuelle, chaque organisation du système des Nations Unies sera chargée de conduire l'audit de sa contribution au programme dans le cadre de ses règles et dispositions réglementaires. Cependant au moins un exercice d'audit sera mené durant la durée de vie du projet.

8. Faisabilité, risques et durabilité des résultats

La mise en œuvre de ce programme commun du SNU bénéficiant de l'appui du gouvernement algérien, des OSC et des partenaires sociaux (organisation patronale et syndicats des travailleurs) permet d'asseoir une stratégie qui optimise les efforts consentis antérieurement de manière isolée en matière d'égalité des genres. Toutefois, certains risques mineurs pourraient surgir et ralentir la réalisation des activités. Ces risques ont trait à :

- L'indisponibilité de certaines ressources humaines clés suite à l'importante rotation des cadres des institutions nationales et des représentants des OSC.
- L'institutionnalisation de l'approche genre dans l'élaboration des données sectorielles : le Conseil national des Statistiques (CNS) qui a la charge de la mise en cohérence de la statistique publique et de la validation du plan pluriannuel de travaux statistiques sous la tutelle du Commissariat général à la Planification et à la Prospective n'est plus actif depuis un certain nombre d'années. Ce risque est modéré par le fait que les deux acteurs principaux dans le domaine de la statistique restent l'Office National des Statistiques et le Commissariat Général à la Planification et à la Prospective.
- La sensibilité de la thématique qui est intrinsèquement porteuse de résistances sociales et culturelles quant à l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes.
- Le changement des priorités nationales et/ou la reconfiguration des départements ministériels.

Les représentants du gouvernement et de la société civile, ainsi que du système des Nations Unies, conscients de ces risques, ont programmé des activités pour les contourner ou réduire leurs effets sur la bonne conduite du Programme. Ainsi, pour pallier aux risques des ressources humaines, les points focaux désignés vont demeurer des « personnes ressources » mobilisables en fonction de leurs disponibilités. Bien que le CNS n'ait pas été actif ces dernières années, les audits conduits sur le système national des statistiques par le Ministère des Finances, augurent d'une nouvelle dynamique pour le Conseil. Face aux résistances sociales et culturelles, le programme commun mobilisera des relais puissants tant au niveau des collectivités locales que de la société civile pour la réalisation des actions pilotes. Un suivi régulier de ces actions ainsi qu'une bonne couverture médiatique assureront l'effet pédagogique escompté à même de faire évoluer les mentalités. Enfin, toute reconfiguration des départements ministériels affectera le calendrier des réalisations mais la structure intersectorielle du Programme devrait permettre une reprise rapide des activités et l'essentiel des d'activités devrait être domicilié auprès des institutions connues pour être les plus pérennes.

La pérennité du Programme est assurée à trois niveaux. Premièrement, le programme commun s'inscrit parfaitement dans le programme du gouvernement qui fait sa priorité de l'accès à l'emploi et de la promotion du rôle de la femme en Algérie dans le domaine du développement économique et social en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Deuxièmement, les activités mises en œuvre s'inscriront dans les politiques, stratégies et programmes conduits par les partenaires nationaux et locaux du Programme, en cherchant à faciliter l'intégration de la problématique genre dans ces mécanismes, et qui de ce fait assureront un impact durable des ressources mises en œuvre par le Programme. Troisièmement, afin d'encourager la dynamique du Programme, celui-ci s'efforcera de créer des synergies efficaces entre les actions des différents partenaires notamment, en développant des partenariats entre les organisations de la société civile, les médias et les partenaires institutionnels du niveau local et national.

Le Programme tirera systématiquement profit des expériences et des connaissances acquises par les acteurs nationaux, bilatéraux et ceux du SNU en matière d'application de la problématique du genre en Algérie. Le SNU et ses partenaires s'efforceront de diffuser de manière cohérente les leçons apprises et les bonnes pratiques. Les outils d'information développés dans le cadre du programme commun feront également l'objet d'une large dissémination. Les initiatives pilotes menées au niveau local (incubateurs, centres d'accompagnement de micro

projets, structures de garde d'enfants adaptés, planification genre) seront systématiquement évalués en vue de leur généralisation ultérieure à travers le territoire national.

9. Responsabilités, suivi, évaluation et rapports

Les mécanismes et les modalités de suivi-évaluation sont décrits dans les tableaux intitulés : Cadre de suivi du Programme (PMF) et Plan de Suivi-Évaluation (MEP).

Le /la Directeur/trice du programme présentera, 2 mois après le démarrage du programme, un projet de planning d'activités sur les 3 années et durant la première année du programme commun. Le planning devra comporter les activités à mener, ainsi que les modalités de réalisation et de suivi-évaluation. Le projet de planning sera examiné en vue de son approbation, par les comités ci-dessus mentionnés (cf. point 6.1.2.).

9.1. Le Cadre de Suivi du Programme (PMF)

Le tableau PMF (cf. Tableau II.A. ci après) détaille les indicateurs par produit ainsi que les sources de vérification, la méthode et le calendrier de vérification. Les indicateurs de suivi sont quantitatifs et qualitatifs : ainsi outre, la vérification des documents produits, des entretiens sont prévus y compris pour l'évaluation d'impact. De plus, les risques et les hypothèses relatifs aux résultats attendus sont anticipés.

Sur le plan des données statistiques, les rapports des secteurs, en fonction de leur périodicité (trimestrielle, semestrielle ou annuelle) seront collectés, traités et consignés pour la vérification de l'inclusion des données sexo-spécifiques. De plus, les rapports annuels des secteurs constituent des éléments indispensables au suivi de l'intégration d'une stratégie genre dans les orientations et les réalisations.

Les indicateurs qualitatifs seront renforcés durant la durée du Programme grâce à l'élaboration ou au raffinement d'un certain nombre d'indicateurs d'impact à moyen terme du programme sur la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (indicateurs de disparités entre les genres en matière d'accès à l'emploi, à la formation, aux programmes sociaux, indicateurs de la place des femmes sur le marché du travail, type d'emplois occupés et impact sur les rôles de genre). Le suivi de l'évolution de l'image de la femme active dans la société algérienne sera rendu possible grâce aux deux sondages d'opinion sur l'évolution de l'image de la femme qui seront réalisés en 2010 et 2011.

Tableau II.A. CADRE DE SUIVI DU PROGRAMME

Effet 1: Le processus de prise de décision équitable en matière de stratégies et programmes de développement est renforcée à travers l'amélioration de la qualité de l'information sur le genre et le renforcement des capacités des institutions nationales pour la prise en compte du genre dans les domaines social et économique					
Résultat attendu Output	Indicateur	Moyens de vérification	Méthode de vérification	Responsable	Risques et Hypothèses
P1 Connaissances, savoirs et données sur le genre produits et diffusés	Nb d'indicateurs sexo-spécifiques produits et diffusés <i>Données de base</i> Chaque institution produit des données sexo-spécifiques brutes sans analyse ni mise en cohérence avec les autres institutions	Annuaire statistiques des institutions choisies Rapports et études réalisés et diffusés	Annuel pour les annuaires	PNUD	Retard dans la diffusion Changement de concepts et ou d'indicateurs
	Nb d'études et d'analyses sur le genre effectués Enquête BT réalisée <i>Données de base</i> En matière d'activité, seules les données du moment sur la base des déclarations des individus sont disponibles	Audit Genre Enquêtes BT Rapport d'enquête	Après chaque enquête	UNIFEM	Enquête ponctuelle
P2 Capacités des institutions nationales productrices de statistiques renforcées en matière de production de données sexo-spécifiques, et d'indicateurs pertinents et d'analyse	Nb de personnes formées Nb d'institutions équipées <i>Données de base</i> Les traitements de données ne sont pas standardisés ni harmonisés	Rapports écrits	Actualisation en continu d'une base de données intégrant la dimension genre	PNUD	Retard dans la diffusion Changement de concepts et ou d'indicateurs Systèmes d'information non opérationnels
P3 Approche genre intégrée dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que dans les mécanismes d'évaluation	Nb de secteurs ayant réalisé des stratégies intégrant la dimension genre <i>Données de base</i> Inexistence de l'approche genre dans les stratégies sectorielles	Rapports sectoriels sur leurs politiques et stratégies	Règles et normes approuvées, projet de textes réglementaires	PNUD	Impact faible des politiques et stratégies sur le fonctionnement de la sphère réelle
P4 Approche genre intégrée dans la planification locale, au niveau de municipalités pilotes	Nb de collectivités locales ayant intégré la dimension genre <i>Données de base</i> Aucune commune n'a intégré l'approche genre dans sa planification locale	Mesures et règlements approuvés	Visites de suivi et d'évaluation	PNUD	Moyens incompatibles avec les politiques initiées
P5 Les organisations de la société civile ont développé leurs connaissances sur le genre pour promouvoir l'autonomisation des femmes au niveau des institutions	Nb OSC ayant suivi des formations sur l'analyse genre <i>Données de base</i> Les OSC disposent d'une connaissance sommaire sur le genre	Ateliers et rencontres organisés Évaluation des formations	Liste des personnes ayant reçu une formation	UNFPA	Les personnes clefs formées changent de secteurs d'activité

Effet 2 : L'employabilité des femmes en particuliers celles du milieu rural et vulnérables est amélioré et leur accès au travail décent est renforcé					
Résultat attendu Output	Indicateurs	Moyens de vérification	Méthode de vérification	Responsable	Risques
P6. La connaissance des facteurs déterminants qui limitent ou entravent l'insertion professionnelle des femmes et leur accès au travail décent, est améliorée	<p>Nombre d'études réalisées</p> <p>Taux d'activité par niveau d'instruction</p> <p>Taux de chômage par niveau d'instruction et par qualification</p> <p>Proportion d'assurées sociales parmi les occupées</p> <p>Durée de travail</p> <p>Revenus moyens par qualification et durée de l'expérience professionnelle</p> <p>Données de base Aucune étude en 2007 sur les contraintes à l'emploi féminin Source ONS</p>	<p>04 Rapports publiés sur le site du réseau</p> <p>Résultat enquête annuelle de l'emploi - ONS</p> <p>Résultat Recensement de la population. - ONS</p>	<p>Consultation des rapports annuels</p> <p>Consultation des bulletins statistiques de l'ONS – trimestriels</p>	BIT	Obsolescence des données en fin de programme
P7. L'offre de formation des femmes est mieux adaptée aux besoins du marché du travail	<p>Nombre de programmes adaptés</p> <p>Taux de chômage des sortantes de la formation professionnelle (FP) par spécialité</p> <p>Durée de chômage par spécialité</p> <p>Données de base Taux de chômage des 16-24 ans des diplômées de la FP : 43,2%</p> <p>Taux de chômage des 25-54 ans des diplômées de la FP : 20,7%</p> <p>Source ONS 2006</p>	<p>Rapports annuels du MFP</p> <p>Annuaire Statistique du MFP (Ministère de la Formation Professionnelle)</p> <p>Résultat de l'enquête annuelle de l'emploi, ONS</p>	<p>Consultation rapport annuel du MFP</p> <p>Consultation annuaire statistique du MFP</p> <p>Consultation Bulletin statistique trimestriel de l'ONS</p>	BIT	Décalage avec les réformes en cours dans le secteur
P8. L'accès des femmes aux mécanismes et dispositifs existants de création d'emplois et d'accès à l'entrepreneuriat et au crédit est amélioré	<p>Proportion de femmes bénéficiaires dans chaque dispositif</p> <p>Proportion de femmes entrepreneurs</p> <p>Proportion de femmes ayant bénéficié d'un crédit</p> <p>Création d'un incubateur</p> <p>Données de base Aucune statistique consolidée de l'ensemble des PAMT Inexistence d'Incubateur intégrant l'entrepreneuriat féminin dans les villes</p>	<p>Rapport statistique annuel de l'ensemble des agences impliquées dans les PAMT</p> <p>Incubateur fonctionnel</p>	<p>Consultation rapport annuel du Ministère du travail</p> <p>Visite et suivi trimestriel des activités de l'incubateur</p>	BIT	Pérennité de l'incubateur
P9. Les femmes en milieu rural sont outillées et accompagnées pour développer des activités génératrices de revenus	<p>Existence d'un système d'information et de mécanismes d'accompagnement</p> <p>Création de centres d'information</p> <p>Activités génératrices de revenu menées</p> <p>Données de base Inexistence de mesures en direction de l'emploi féminin dans le monde rural.</p>	<p>Centres fonctionnels</p> <p>Femmes menant des activités génératrices de revenu</p> <p>Rapport de suivi et d'évaluation des activités pilotes en milieu rural</p>	<p>Visite et suivi trimestriel des centres d'information</p> <p>Examen des rapports de suivi et d'évaluation des activités pilotes (annuel)</p>	PNUD	Pérennité des centres d'information

Effet 3: L'image de la femme active est promue et les valeurs d'équité et d'égalité sont renforcées à travers une diffusion de l'information sensible au genre					
Résultat attendu (Output)	Indicateur	Moyens de vérification	Méthode de vérification	Responsible	Risques et Hypothèses
P10 Média sensibilisés aux droits des femmes et à la problématique genre	Nombre de média et journalistes formés sur le genre et la réalité socio-économique des femmes <i>Données de base</i> Emissions à la radio, la télévision et certains journaux donnent une image stéréotypée de la femme algérienne	Rapports produits Rapport de formation (participants et contenus)	Consultation de documents Entretiens Après chaque formation	PNUD	Pas de motivation des individus à recevoir les actions de sensibilisation
P11 Stratégie de sensibilisation pour promouvoir les valeurs d'équité et d'égalité mise en œuvre à travers les média	Document de stratégie disponible Stratégie mise en œuvre Mesure de la diffusion des valeurs d'équité et d'égalité dans la société <i>Données de base</i> Actions conjoncturelles et non organisées sur cette thématique	Nb de canaux utilisés, et contenu des supports diffusés Sondage d'opinion développé par l'activité 35	Consultation de documents Entretiens Résultats des sondages d'opinion (baromètre) réguliers (trimestriel)	UNFPA	Pas de consensus sur le contenu par les intervenants: institutions et société civile
P12 Les organisations de la société civile pour la promotion des femmes ont : - amélioré leurs connaissances des droits socio-économiques des femmes - sont mises en réseau, et donc plus efficaces dans la conduite de leur programme	Nb d'organisations de la société civile et des partenaires sociaux ayant amélioré leurs connaissances des droits sociaux-économiques <i>Données de base</i> Les partenaires de la société civile sont mis en réseau et utilisent des supports relatifs aux conditions socio-économiques des femmes pour la conduite de leur mission	Plan et contenu de formation disponibles Rapports produits Listes des OSC et des bénéficiaires disponibles Liste des OSC mises en réseau disponible Les thèmes relatifs aux droits sociaux-économiques des femmes sont mentionnés dans les programmes d'activités des OSC	Consultation de documents et entretiens Focus groupes Analyse comparée des supports relatifs aux conditions socio-économiques des femmes pour la conduite de leur mission utilisés avant et pendant la mise en œuvre du programme commun	PNUD	Capacités limitées des organisations de la société civile en termes de ressources humaines
P13 Les femmes sont mieux informées et sensibilisées sur leurs droits socio-économiques	Nb de femmes ayant bénéficié de l'information/sensibilisation sur leurs droits socio-économiques <i>Données de base</i> Expérience du Ministère de la Justice avec PNUD sur l'information juridique des personnes vulnérables et des femmes	Plan et contenus et des supports d'information et de sensibilisation NB et types d'actions menées, Liste des bénéficiaires	Consultation de documents Enquêtes rapprochées/ Sondage d'opinion	PNUD	Les moyens d'information ne sont pas adaptés aux publics cibles

9.2. Le Plan de Suivi- Evaluation (MEP)

Le tableau II portant Plan de Suivi- Evaluation (cf. Tableau II. B ci après) détaille pour chaque produit, les indicateurs, les données de base, les cibles visées pour 2010 ainsi que la source de vérification. Les données de base ne sont pas toujours disponibles car l'approche genre est assez peu connue et elle n'est pas encore intégrée dans les stratégies des acteurs clefs du programme commun. Le Programme viendra combler le déficit en méthodologies de production et d'analyse de données sexo-spécifiques, en réponse aux besoins exprimés par les institutions publiques et privées.

Les indicateurs relatifs à l'emploi ressortent d'enquêtes et de consolidations opérées au niveau national. Les cibles retenues, à ce niveau, sont de deux types de redressement: une correction des statistiques du taux d'activité et du taux de chômage est

attendue. Cette correction devait aboutir à une hausse de la part des femmes actives. Une deuxième incidence est attendue en conséquence des activités menées par ce programme, à savoir une baisse du taux de chômage des jeunes filles diplômées, sortantes des établissements de la formation professionnelle et des universités, puis l'atteinte d'une parité pour certains dispositifs de la PAMT. Ces deux redressements viendraient en complément à l'effort du gouvernement algérien pour la mobilisation des forces de travail féminines, notamment, pour la promotion des femmes dans l'auto-emploi et dans la création d'entreprises. La conjugaison de ces trois effets devait aboutir à une hausse significative du taux d'activité féminine en fin de période pour le situer au même niveau que les pays voisins. Cette hausse des taux d'activité devrait plus provenir de la création d'emplois décents plutôt qu'informels comme c'est le cas dans plusieurs pays.

TABEAU II.B. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PROGRAMME

EFFET 1 : Le processus de prise de décision équitable en matière de stratégies et programmes de développement est renforcé à travers l'amélioration de la qualité de l'information sur le genre et le renforcement des capacités des institutions nationales pour la prise en compte du genre dans les domaines social et économique

Résultats attendus	Indicateur	Données de base	Cible 2010	source de vérification
P1 Connaissances, savoirs et données sur le genre produits et diffusés	Nb d'indicateurs sexo-spécifiques produits et diffusés	Chaque institution produit des données sexo-spécifiques brutes sans analyse et sans mise en cohérence avec les autres institutions	L'ensemble des indicateurs sexo-spécifiques des OMD & RNDH disponibles et intégrés dans la Banque de Données	Annuaire annuels
	Enquête BT et Audit genre réalisées, analysées et diffusées	Peu d'analyse genre disponible et seule les données du moment basé sur des déclarations des individus sont disponibles pour le BT	2 audits genre réalisées Les taux d'activité et de chômage des femmes sont corrigés	Rapports annuels Après chaque enquête
P2 Capacités des institutions nationales productrices de statistiques renforcées en matière de production de données sexo-spécifiques, ainsi que d'établissement d'indicateurs pertinents et d'analyse	Existence d'indicateurs pertinents et données sexo-spécifiques disponibles	Les traitements de données ne sont pas standardisés ni harmonisés. Les institutions produisent des données brutes.	Les principales institutions nationales produisent des indicateurs sexo-spécifiques, en font l'analyse et les diffusent	Actualisation en continu d'une base de données intégrant la dimension genre
P3 Approche genre intégrée dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que dans les mécanismes d'évaluation	Nb de secteurs ayant réalisé des stratégies intégrant la dimension genre	ND	Les principaux secteurs ont intégré la dimension genre dans leurs stratégies	Règles et normes approuvées, projet de textes réglementaires
P4 Approche genre intégrée dans la planification locale, au niveau de municipalités pilotes	Nb de collectivités locales ayant intégré la dimension genre	Inexistante	Au moins 2 collectivités locale par ont intégré la dimension genre	Visites de suivi et d'évaluation dans les zones concernées
P5 Les organisations de la société civile ont développé leurs connaissances sur le genre pour promouvoir l'autonomisation des femmes au niveau des institutions	Nb d'OSC ayant suivi des formations sur l'analyse genre Évaluations positives par participants	Formations discontinues et partielles.	Les principales ONG d'envergure nationale et activant dans le domaine du genre ont été formées	Liste des personnes ayant reçu une formation Rapports et Évaluations des formations

EFFET 2 : l'employabilité des femmes en particulier celles du milieu rural et vulnérables est amélioré et leur accès au travail décent est renforcé

Résultat attendu	Indicateur	Donnée de base	Cible 2010	Source de vérification
P6. La connaissance des facteurs déterminants qui limitent ou entravent l'insertion professionnelle des femmes et leur accès au travail décent est améliorée (BIT)	Existence d'un système d'information produisant des données désagrégées par sexe sur les obstacles au travail décent Nb d'études réalisées Taux d'activité par niveau d'instruction Taux de chômage par niveau d'instruction et par qualification Proportion d'assurées sociales parmi les occupées Durée de travail Revenus moyens par qualification et durée de l'expérience professionnelle	Système d'information non intégrée Les principales raisons de l'inactivité des femmes inactives n'ayant jamais travaillé : 24,8% les obligations et charges familiales, 21,9% l'opposition des parents 18,2% l'absence de formation et de diplôme 15,9% le refus de l'époux. 31,5% de l'ensemble des femmes n'ayant jamais travaillé sont prêtes à travailler si une opportunité de travail se présente à elles Source ONS 2006	2 études réalisées Taux de chômage des sortantes de la FP et des universitaires est réduit d'au moins 25% Données sexo spécifiques disponibles au niveau des 3 Observatoires	Consultation des rapports d'enquêtes statistiques et des études de l'ONS Données des observatoires
P7. L'offre de formation des femmes est mieux adaptée aux besoins du marché du travail	Nombre de programmes adaptés au marché du travail Taux de chômage des sortantes de la Formation Professionnelle par spécialité Durée du chômage par spécialité	Taux de chômage des 16-24 ans des diplômées de la FP : 43,2% Taux de chômage des 25-54 ans des diplômées de la FP 20,7% ONS 2006	Quatre programmes correspondants aux profils (les plus demandés sur le Marché du Travail) sont validés et opérationnels Les taux et les durées de chômage sont réduits de 25%	Consultation Données des observatoires
P8. L'accès des femmes aux mécanismes et dispositifs existants de création d'emplois et d'accès à l'entrepreneuriat et au crédit est amélioré	Proportion de femmes bénéficiaires dans chaque dispositif Proportion de femmes entrepreneurs Proportion de femmes ayant bénéficié d'un crédit	Part de femmes employeurs & indépendantes : 19% en 2006	Atteindre la parité pour l'ensemble des dispositifs existants Création d'un incubateur En zone urbaine	rapports statistiques annuels de l'ensemble des dispositifs Visite et suivi trimestriel
P9. Les femmes en milieu rural et vulnérables sont outillées et accompagnées pour développer des activités génératrices de revenus	Proportion de femmes occupées en milieu rural Proportion de jeunes filles occupées (16-24 ans) en milieu rural Existence d'un système d'information et de mécanismes d'accompagnements	Programme National de Développement Agricole et Stratégie Nationale de Développement Rural Durable Expérience El Hayet ONUSIDA Part de femmes occupées en milieu rural: 14% en 2006 Enquête Emploi, ONS	2 centres d'information opérationnels	Visite et suivi trimestriel

EFFET 3. L'image de la femme active est promue et les valeurs d'équité et d'égalité sont renforcées à travers une diffusion de l'information sensible au genre

Résultat attendu	Indicateur	Données de base	Cible 2010	source de vérification
P10 Média sensibilisés aux droits des femmes et à la problématique genre	Nombre de média et journalistes formés sur le genre et la réalité socio-économique des femmes Évaluations positives des formations par les journalistes	Emissions quotidiennes à la radio, la télévision et dans certains journaux donnent une image stéréotypée de la femme algérienne	- 50 journalistes (25 hommes et 25 Femmes) formés et /ou sensibilisés sur le genre sur les droits des femmes et la problématique genre	Consultation de documents (rapports et évaluations) Entretiens
P11 Stratégie de sensibilisation pour promouvoir les valeurs d'équité et d'égalité mise en œuvre à travers les médias	Existence : -d'un document de stratégie -d'un programme d'information et de communication Mesure de la diffusion des valeurs d'équité et d'égalité dans la société	Existence de stratégies élaborées avec d'autres ministères sur d'autres sujets	Un document de stratégie élaboré et mis en œuvre Un répertoire / cartographie des personnes ressources travaillant sur le genre est produit	Consultation des documents Entretiens sondages d'opinion (en activité 35)
P12 Les organisations de la société civile pour la promotion des femmes ont : -amélioré leurs connaissances des droits socio-économiques des femmes - sont mises en réseau, et donc plus efficaces dans la conduite de leur programme	Nb d'organisations de la société civile et des partenaires sociaux ont amélioré leurs connaissances des droits sociaux économiques Réseau fonctionnant utilisant les supports relatifs aux conditions socio-économiques des femmes pour la conduite de leur mission	Des réseaux existent : mais pour d'autres thématiques que celle de la problématique genre et emploi.	50 membres des organisations de la société civile pour la promotion des femmes - sont formés sur les droits sociaux économiques des femmes Un réseau d'organisations de la société civile et un site web est opérationnel	Consultation de documents et entretiens Analyse comparative entre les supports relatifs aux conditions socio-économiques des femmes pour la conduite de leur mission utilisés avant et pendant la mise en œuvre du programme commun
P13 Les femmes sont mieux informées et sensibilisées sur leurs droits socio-économiques	Nb de femmes ayant bénéficié de l'information/sensibilisation sur leurs droits socio-économiques Évaluation positive par les femmes des outils	Expérience menée par le Ministère de la Justice en collaboration avec le PNUD sur l'information juridique des personnes vulnérables et des femmes	L'ensemble des textes relatifs aux droits socio-économiques des femmes sont diffusés à travers le pays	Consultation de documents Enquêtes rapprochées Sondage d'opinion (en activité 35)

9.3. Suivi, évaluation et rapports

Le suivi-évaluation du Programme est sous la responsabilité du Comité national de pilotage (CNP). L'examen périodique de l'exécution du programme nécessitera la mise au point, dès le démarrage du projet, d'un système et des outils de suivi-évaluation y compris les modèles de rapports à soumettre aux instances concernées et leur périodicité. Les modalités de suivi-évaluation seront incluses dans le projet de planning d'activités sur les 3 années et durant la première année du programme commun qui sera élaboré par l'équipe du programme dès sa mise en place. Les documents clefs du suivi-évaluation seront fournis par le Comité de Gestion du Programme (CGP) conformément aux règles de fonctionnement du programme commun comprenant :

- Un rapport semestriel sur la progression des activités sera préparé par le directeur du programme et soumis au CNP. Il portera sur les aspects techniques et financiers du déroulement des activités pour l'atteinte des résultats du

programme, ainsi que sur les succès et les leçons apprises. Après examen et approbation par le CNP, ce rapport sera transmis par le Coordonnateur résident à l'ensemble des partenaires membres du Comité.

- Un rapport trimestriel sera soumis au Comité de Gestion du Projet (CGP).
- Un rapport annuel sera produit dans lequel seront mentionnés les résultats atteints ainsi que les ajustements proposés pour les années suivantes. L'examen des rapports fera l'objet d'un compte rendu qui sera transmis à l'équipe du projet en vue des réajustements à apporter, parfois dans des délais rapides en cas de nécessité.
- Des réunions mensuelles seront initiées par le (la) directeur du programme pour le suivi quotidien des activités. Les partenaires des Agences du SNU et nationaux pourront être invités à participer à ces réunions si nécessaire.
- Le rapport final du programme commun sera élaboré selon les procédures du PNUD et transmis par le Coordonnateur résident à l'Equipe de pays.

Au terme de ce Programme, les recommandations sur les perspectives de l'après programme et plus particulièrement celles relatives à l'extension des actions pilotes seront formulées.

10. Evaluation Ex Ante

Un état des lieux des principaux défis transversaux de l'Algérie a été dressé dans le Bilan Commun de Pays¹⁶ publié en 2005 qui souligne que l'Etat, premier responsable de la protection des droits des populations pauvres et vulnérables soutient le développement d'opportunités d'emploi décent, au-delà des initiatives techniques telles que la mise en place de « l'Observatoire pour l'Emploi et la lutte contre la pauvreté ». En matière du droit à l'éducation et de l'analphabétisme féminin qui touche pour l'essentiel les femmes rurales, l'analyse des rôles des titulaires de droits et des détenteurs d'obligation a établi la relation entre les jeunes filles ou femmes, détentrices de droits primaires, et leurs familles (père ou maris), détentrices d'obligations primaires. Pour les titulaires des droits primaires qui sont les jeunes femmes de 15- 29 ans, l'analyse des carences en termes de responsabilité, d'autorité, de pouvoir de décision, de ressources et d'information indique que les femmes, notamment en milieu rural, n'ont pas toujours la nécessaire autorité pour revendiquer ce droit. Aussi, un effort constant sera fait durant tout le déroulement du programme pour que les supports de vulgarisation de l'information soient adaptés à ce public cible à travers des outils qui pourront être utilisés par des femmes analphabètes, handicapées ou des femmes qui se trouvent en zones rurales enclavées.

S'il n'y a pas de discrimination formelle à l'encontre des femmes de nature à limiter ou à empêcher leurs accès aux services publics, aux ressources ou à la responsabilité, ce sont certaines pratiques socioculturelles conjuguées à des effets discriminatoires secondaires qui constituent les principaux obstacles à l'égalité des chances dans les rapports de genre. Les femmes, en particulier les plus défavorisées, pourront remplir et bénéficier pleinement de leur statut de citoyenne au travers de ce Programme et grâce à une initiation aux règles de droit de base sur les droits afférents au statut personnel, civique ainsi qu'une meilleure connaissance des mécanismes d'aide juridictionnelle et d'assistance aux personnes vulnérables.

Depuis la Conférence de Pékin, en 1995, l'Etat a mis en place et renforcé des mécanismes institutionnels pour la prise en compte des questions de femmes et d'équité. Des structures/points focaux ont été mis en place dans la plupart des secteurs socio économiques, des formations en approche genre ont été dispensées. Cependant, les principaux acteurs (les planificateurs, statisticiens et autres personnes chargées de préparer les données désagrégées par sexe) ont très peu bénéficié des formations. Ce sont en majorité les femmes et plus particulièrement les membres des OSC qui ont bénéficié des formations en approche genre. Le programme commun s'adressera aux planificateurs, statisticiens, et les chargés des ressources humaines en priorité, y compris au niveau local pour les communes où des actions pilotes seront menées.

Les contenus des formations, plutôt théoriques et généraux n'ont pas permis la traduction du concept de genre en termes d'intégration dans les activités ordinaires dans les institutions clefs. Des actions d'évaluation des formations en approche genre seront menées, et des contenus adaptés aux cas des secteurs concernés seront élaborés au cours de la première année.

L'institutionnalisation de l'approche genre dans les secteurs n'a pas suivi les formations. En effet, les outils de collecte et d'analyse des données à des fins d'enquêtes ou de programmation n'ont pas été revus selon l'approche genre. Les systèmes d'évaluation des programmes des institutions n'ont pas encore intégré l'approche genre y compris pour ce qui est des indicateurs. Le programme commun travaillera avec le MCFCF pour l'élaboration de propositions relatives à l'institutionnalisation de l'approche genre dans le processus de planification.

Enfin les analyses du RNOMD, BCP, du RNDH (2006) soulignent, pour l'atteinte de l'essentiel des cibles de l'OMD 3 ainsi que des autres OMDs qui y participent, la nécessité de s'inscrire dans le cadre des principales problématiques visées par les

¹⁶ Algérie : Bilan Commun de Pays, septembre 2005

stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (partage équitable des fruits de la croissance, création d'emplois, accès de tous aux services essentiels et en particulier les renforcement des services de santé et d'éducation, lutte contre les discriminations) dont les priorités sont au cœur des OMDs. C'est pourquoi, le Programme se propose de programmer les activités en fonction de ces priorités et du calendrier de l'Agenda de la Déclaration du Millénaire -2010 et 2015.

1. Contexte juridique

Ce descriptif de programme constitue l'instrument visé à :

- l'article 1^{er} du paragraphe 2 de l'accord type d'assistance de base conclue le 20 juillet 1977 entre le Gouvernement algérien et le Programme des Nations Unies pour le Développement qui s'applique également pour l'*UNFPA*, *ONUSIDA*, *ONUDI* et l'*UNIFEM*.
- l'article 4 de l'accord signé entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance en date du 20 Novembre 1962.
- l'article 1^{er} de l'accord signé le 6 avril 1967 entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le BIT.

Ces accords type d'assistance constituent la base au présent descriptif de programme.

Les modifications suivantes peuvent être apportées au document de programme avec la seule signature du Coordonnateur résident du système des Nations Unies à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- i. Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet ;
- ii. Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs, les produits et les activités du projet mais qui sont dus à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des augmentations de coûts dues à l'inflation ;
- iii. Les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet le rééchelonnement de la fourniture d'apports déjà prévus, l'accroissement dû à l'inflation des coûts des services d'experts ou d'autres charges et la prise en considération du traitement préférentiel accordé à l'agence d'exécution pour le remboursement de ses dépenses.

Annexe - A - PLAN ANNUEL 2009

P1. Connaissances, savoirs et données sur le genre produits et diffusés											
Objectif principal	Description	Calendrier trimestriel				Agence Nationale	Partenaire Responsable	Description du budget	Montant US\$ en milliers		
		1	2	3	4						
Tous les audits des secteurs ciblés sont réalisés	A1. Réalisation d'un audit Genre de secteurs socio-économiques ciblés Sélection des institutions		X	X		UNFPA	MESRS	Int and Local Consultant	110		
Le dossier technique de l'enquête BT est approuvé	A2. Réalisation d'une enquête BT: élaboration du document méth.		X	X	X	UNIFEM	MCFCF	Local Consultant	10		
										Int Consultant	30
L'architecture définitive de la base de données et des circuits pour son alimentation régulière est adoptée	A3. Conception d'une base de données sexo-spécifiques Elaboration de la fiche technique					PNUD	MCFCF	Int and Local Consultant	40		
				X	X						
P2. Capacités des institutions nationales productrices de statistiques renforcées en matière de production de données sexo-spécifiques, ainsi que d'établissement d'indicateurs pertinents et d'analyse											
Les secteurs ciblés sont équipés en logiciel de traitement adéquat et disposent de personnel formé pour le traitement informatique des données sur le genre	A5. Formation des professionnels de la collecte de données des institutions nationales dans le traitement informatique des données selon le genre Diagnostic système d'information en place dans les institutions ciblées Choix et acquisition d'un logiciel statistique Conception d'indicateurs et élaboration d'outils pour la formation Organisation de 3 ateliers et formation			X		PNUD	ONS	Local Consultant	50		
										Equipment	90
										Print Prod Cost	12
										Contractual Serv	60
P3. Approche genre intégrée dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que dans les mécanismes d'évaluation											
Etude de faisabilité de la BSG est réalisée	A7. Réalisation d'une étude de faisabilité de la budgétisation sensible au genre		X	X		UNIFEM	MF	Local Consultant	20		
										Int Consultant	30
Principaux décideurs en matière de politiques et stratégies sectorielles sont formés à l'approche genre	A6. Formation des chargés de la planification dans les institutions nationales en approche genre et planification Bilan des formations déjà réalisées (bénéficiaire, contenu, impact) Identification des publics cibles Elaboration des contenus de formation adaptée Conduite de la formation			X		PNUD	MCFCF	Local Consultant	20		
					X					Contractual Serv	15
								X		Print Prod Cost	10
								X		Miscellaneous Ex	5
P4. Approche genre intégrée dans la planification locale, au niveau de communes pilotes											
50 cadres chargés de la planification dans les communes pilotes sont formés à l'approche genre	A10. Formation des responsables de la planification au niveau des communes pilotes en analyse, planification et programmation sur le genre Identification des publics cibles Elaboration des contenus de formation adaptée Conduite de 2 formations			X		PNUD	MCFCF	Local Consultant	15		
				X						Local Consultant	30
					X					Miscellaneous Ex	5
P5. Les organisations de la société civile ont développé leurs connaissances sur le genre pour promouvoir l'autonomisation des femmes au niveau des institutions											
50 cadres des OSC sont formés en analyse et plaidoyer pour le genre	A11. Formation des OSC des organisations patronales et syndicats des travailleurs en matière d'analyse genre et de plaidoyer sur le genre Bilan des formations déjà réalisées (bénéficiaires, contenu, impact) Elaboration des contenus de formation adaptée Impression du document produit Organisation de sessions de formation			X		UNFPA	MCFCF	Local Consultant	10		
								X		Int Consultant	20
									X	Print Prod Cost	10
									X	Contractual Serv	40

P6. La Connaissance des facteurs déterminants qui limitent ou entravent l'insertion professionnelle des femmes et leur accès au travail décent est améliorée BIT									
Objectif Annuel	Activités	Calendrier en trimestre				Agences Nations Unies	Partenaire Responsable	Description du budget	Montant US\$ en milliers
		1	2	3	4				
Etude des obstacles à l'emploi féminin en milieu urbain et rurale est achevée en 2009 L'étude est publiée et diffusée en 2009 Etude des conditions de travail et demande du marché réalisée à 50% en 2009	A12. Réalisation d'une étude sur les obstacles des femmes face à l'emploi à travers l'exploitation et l'analyse des données des enquêtes emplois des 5 dernières années Convention avec l'ONS Publication et diffusion de l'étude	X	X	X		BIT	MCFCF	Contractual Serv Print Prod Cost	90 20
	A13. Réalisation d'une enquête nationale sur les conditions de travail et la demande du marché de l'emploi féminin	X	X	X		BIT	MTESS	Contractual Serv	60
P8. L'accès des femmes aux mécanismes et dispositifs existants de création d'emplois et d'accès à l'entrepreneuriat et au crédit est amélioré									
Les outils d'évaluation du marché du travail sont mis au point en 2009	A16. Conception et mise en place d'un outil d'évaluation du marché du travail à travers le flux (entrée / sortie) des PAMT sur les trois dernières années	X	X	X		BIT	MTESS	Local Consultant	30
		X	X	X				Contractual Serv Miscellaneous Ex	70 10
Au moins 50 cadres d'OSC formés sur les dispositifs de création d'emploi 2009	A17. Renforcement des capacités des ONG et des partenaires sociaux sur les dispositifs de création d'emplois et activités de sensibilisation et de plaidoyer sur les dispositifs existants		X	X		BIT	Réseau OSC	Contractual Serv Print Prod Cost	35 5

P10. Les média sont sensibilisés aux droits des femmes et à la problématique genre									
Objectif Annuel	Activités	Calendrier en trimestre				Agences Nations Unies	Partenaire Responsable	Description du budget	Montant US\$ en milliers
		1	2	3	4				
La préparation des sessions de formation et de sensibilisation des média sur les droits des femmes et la problématique genre est achevée	A25. Réalisation d'activités de sensibilisation des média sur le genre et la réalité socio-économique des femmes					PNUD	MCFCF		
	Identification des média et des journalistes ciblés		X					Local Consultant	3
	Elaboration du programme et des contenus Conduite des activités de sensibilisation			X				Int Consultant Contractual Serv	10 7
P11. Une stratégie de sensibilisation pour promouvoir les valeurs d'équité et d'égalité est élaborée et mise en œuvre à travers les média									
Etat de lieux des autres stratégies de plaidoyer, d'information et de sensibilisation est achevé, les leçons sont tirées	A27. Assistance technique pour l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer, d'information et de sensibilisation autour des valeurs d'égalité et d'équité			X		UNFPA	MCFCF	Int and Local Consultant	50
	Identification des forces et faiblesses des autres stratégies mises en œuvre				X			Travel	20
Un répertoire sur les personnes ressources travaillant sur le genre est produit et diffusé	A28. Actualisation des répertoires et élaboration d'une cartographie des organisations et des personnes ressources travaillant sur le genre					PNUD	MCFCF		
	Identification des répertoires existants		X					Local Consultant	10
	Elaboration d'une cartographie des personnes ressources Publication et diffusion du répertoire			X				Contractual Serv Print Prod Cost	20 10

Annexe - B - Liste des Acronymes

ANGEM	Agence nationale de gestion du microcrédit
ANEM	Agence nationale pour l'emploi et la main d'œuvre
ANSEJ	Agence Nationale pour le Suivi de l'Emploi des Jeunes
BD	Banques de Données
BSG	Budget Sensible au Genre
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
C100	Convention sur l'égalité de rémunération
C111	Convention concernant la discrimination (emploi & profession)
C122	Convention sur la politique de l'emploi
C142	Convention sur la mise en valeur des ressources humaines.
CGPP	Commissariat général à la planification et à la prospective
CNES	Conseil National Economique et Sociale
CNS	Conseil national de la statistique
CENEAP	Centre National d'Etudes et d'Analyse Pour la Planification
CRASC	Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle
GERME	Gérer mieux votre entreprise
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MF	Ministère des Finances
MFP	Ministère de la Formation Professionnelle
MT	Marché du Travail
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MDDR	Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture et du Développement rural Chargé du Développement Rural
MCFCF	Ministère chargé de la Famille et de la Condition Féminine
MPMEA	Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat
MSPRH	Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière
MSN	Ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté nationale à l'Etranger
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
ONS	Office National des Statistiques
OSC	Organisations de la Société Civile
PAMT	Politiques Actives du Marché du Travail
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SONATRACH	Société Nationale de Transport, Recherche et Commercialisation des Hydrocarbures
SONELGAZ	Société Nationale de production et de distribution de l'Electricité et du Gaz
SNU	Système des Nations Unies
WEDGE	Women's Entrepreneurship Development and Gender Equality